

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 4 DECEMBRE 2024 à 19H00**



N°114/2024 – Budget principal 2024 - Décision modificative n° 3
Conseillers en exercice : 25 – Présents : 20 – Excusés avec Pouvoir : 3 – Excusé sans Pouvoir : 1 Absent : 1 – Votants : 23

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE 4 DÉCEMBRE, le Conseil Municipal de SAINT-DENIS-LÈS-BOURG s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale du 28 novembre 2024, sous la présidence de **Monsieur Guillaume FAUVET, Maire.**

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames, Messieurs :

BERNARD Jean-Luc, BIRRAUX Jean-François, BOILEAU Marc, BOUVARD Patrick, BULIARD Sylvie, CHAUDET Lydie, DOUVRE Evelyne, FAUVET Guillaume, FERAUD Valérie, GALIEN Jean-Michel, GONGUET Nathalie, MARCILLAC Frédéric, MESSINA Isabelle, MIRALLES Bruno, MONTEIRO Rita, RONGEAT Stéphane, ROUSSEAU Alain, SAUDRAIS Nadia, SCHWINTNER Francis, VIGNAGA Isabelle.

ETAIENT EXCUSÉS AVEC POUVOIR :

Mesdames, Messieurs MINIER Jean-Philippe (pouvoir donné à Nadia SAUDRAIS), ROUSSEL Céline (pouvoir donné à Patrick BOUVARD), TRICHOT Patricia (pouvoir donné à Frédéric MARCILLAC).

ETAIT EXCUSÉ : Monsieur GRUET Alexis.

ETAIT ABSENT : Monsieur VAUGEOIS Patrick.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Monsieur Patrick BOUVARD** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

François BIRRAUX, Adjoint aux Finances, précise que la délibération proposée a pour but d'inscrire des crédits supplémentaires nécessaires :

- au passage des écritures d'ordre relatives à l'intégration des travaux en régie en section d'investissement,
- au paiement des dernières charges à caractère général arrivant en toute fin d'année 2024.

Cette décision modificative est présentée dans le tableau ci-dessous :

BUDGET GENERAL - 2024
Décision modificative n° 3

CHAPITRE	COMPTE	DEPENSES	MONTANT	CHAPITRE	COMPTE	RECETTES	MONTANT
FONCTIONNEMENT							
011	6288	Autres charges diverses	30 000,00 €	013	6419	Remboursement sur rémunération du personnel	10 500,00 €
				013	6479	Remboursement sur autres charges sociales	3 500,00 €
				77	773	Mandats annulés	10 000,00 €
				042	722	Travaux en régie - immobilisations corporelles	6 000,00 €
		TOTAL	30 000,00 €			TOTAL	30 000,00 €
INVESTISSEMENT							
040	2138	Travaux en régie - Autres bâtiments publics	6 000,00 €				
204	204114	Subventions d'équip. versées - Voirie	6 000,00 €				
		TOTAL	12 000,00 €			TOTAL	- €

Accusé certifié exécutoire

Reception par le préfet : 23/12/2024
Publication : 23/12/2024

VU le Code Général des collectivités territoriales et notamment l'article R2321-2,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget Principal,

Le Conseil Municipal,

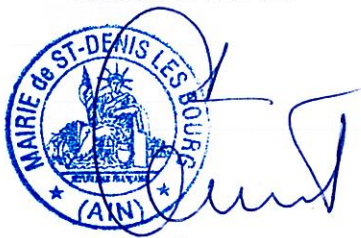
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE d'ajuster les crédits budgétaires du budget principal conformément au tableau ci-dessus,

DONNE POUVOIR au Maire pour l'intégration de cette décision modificative n°3 et pour l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES MEMES JOUR MOIS ET AN QUE CI-DESSUS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE

Le Maire,
Guillaume FAUVET



Le secrétaire
Patrick BOUVARD



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210103446-20241204-114-2024-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/12/2024
Publication : 23/12/2024